

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3964-2016

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE
D'ÉLECTRICITÉ ET DES FRAIS AFFÉRENTS
D'HYDRO-QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions liées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que le Distributeur propose des modifications à « *la gestion du risque de la clientèle grande puissance* » qui sont défavorables à leurs membres.

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS

14. Les intervenants comptent traiter des propositions suivantes qui sont contenues à la section 8 (pages 40 à 47) de la pièce HQD-1, document 1 (B-0004):
 - Relativement à la sous-section 8.1.1 (« *Établissements de la cote de crédit en cas de divergences entre les agences de notation* »), les intervenants demandent de retenir la cote de crédit la moins risquée parmi celles émises au cours des douze derniers mois.
 - Relativement à la sous-section 8.1.3 (« *Demande de dépôt aux abonnements très risqués* »), les intervenants demandent le maintien des conditions actuelles.
 - Relativement à la sous-section 8.1.4 (« *Nouvelle demande de dépôt pour les abonnements risqués* »), les intervenants demandent le rejet des propositions du Distributeur, aussi bien celle qui a trait à l'exigence d'un dépôt que celle concernant les modifications de la grille de niveau de risque.
 - Les modifications proposées par le Distributeur auraient un coût important pour les entreprises, lesquelles devraient notamment mettre en garantie plusieurs dizaines de millions de dollars, ce qui limiterait de façon importante leur capacité d'emprunt et d'investissement.
15. Les intervenants feront entendre sur ces questions leurs analystes, Luc Boulanger et Pierre Vézina ainsi que des représentants d'entreprises et retiendront les services d'un expert en établissement de cotes de crédit dont l'identité reste à établir.

III. BUDGET

16. L'AQCIE et le CIFQ produiront un budget de participation, en temps opportun.

IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

18. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

**POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR
DEMANDE D'INTERVENTION ET DE LES AUTORISER À TRAITER DES SUJETS
PROPOSÉS.**

Le 24 mars 2016

(s) Pierre Pelletier

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ